

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	14
Absents	5
Pouvoir	5

L'an deux mil vingt deux  
Le vingt trois juin , à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de  
Margerie-Chantagret dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie sous la présidence de  
Monsieur Georges BONCOMPAIN,  
Maire de Margerie-Chantagret  
Date de convocation : 17 juin 2022  
Date d'affichage : 17 juin 2022

**Présents** : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET Monique- BARRET Philippe – PERAT Jean-Claude - CHASSAGNEUX Nicolas – BESSON Peggy – BERTOLINI C

**Absents excusés** : L. DEVIDAL – I. BUTIN – R.MORIN – C.PEYRARD – P.DEVIDAL

**Secrétaire** : Philippe PEYRARD

**Pouvoirs** : L. DEVIDAL donne pouvoir à C.BERTOLINI

I.BUTIN donne pouvoir à M.VERNET

R.MORIN donne pouvoir à P.PEYRARD

C.PEYRARD donne pouvoir à E.FAYE

P.DEVIDAL donne pouvoir à P.BARRET

**ORDRE DU JOUR :**

- Renouvellement du contrat CDD de Annick SANCHEZ
- Renouvellement du contrat CDD de Sarah DELORME
- Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales
- Décision modificative pour investissement école ( volets roulants, etc ....)

Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Prolongement secteur 50km/h sur RD102-1 à la Pazaude
- Sécurité Routière – Aménagement chemin piéton entre le bourg et la Pazaude

Le compte-rendu du 20 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR BUDGET COMMUNE**

**DEL 39-2022**

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative :

Compte 21318 opération 259 locaux médicaux ancienne école	- 20.000 €
Compte 2188 opération 261 matériel école	+ 20.000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE la décision modificative ci-dessus.

**OBJET : Renouvellement du contrat CCD DELORME Sarah**

**DEL 40-2022**

Mr le Maire explique qu'il serait souhaitable de renouveler le contrat CDD de Sarah DELORME .

Après discussion le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de ce contrat à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023 pour un temps hebdomadaire de 18h.

**OBJET : Renouvellement du contrat CCD Annick SANCHEZ**

**DEL 41-2022**

Mr le Maire explique qu'il serait souhaitable de renouveler le contrat CDD de Annick SANCHEZ.

Après discussion le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de ce contrat à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'à la fin de l'année scolaire pour un temps hebdomadaire de 7 h.

**OBJET : Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales**

**DEL 42-2022**

Vu l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et

notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage
- soit par publication sur papier
- soit par publication sous forme électronique

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de MARGERIE –CHANTAGRET, afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE de maintenir la publicité par affichage** dans les panneaux prévus à cet effet sur le mur de la mairie.

**OBJET : Prolongement secteur 50 km/h sur RD102-1 à La Pazaude**

**DEL 43-2022**

Nous avons déjà décidé par la délibération 2-2021 de créer un secteur à 50 km/h sur la RD102-1 dans le hameau de la Pazaude.

Sur cette délibération la zone 50 commençait à l'intersection D 102 avec D 102-1 pour aller jusqu'au point 45.527909 de latitude et 4.053548 de longitude.

Après diverses visites sur le site de la commune et du département, il a été décidé de repousser ce point d'environ 75 m en direction de Lavieu.

Le nouveau point sera à 45.528619 de latitude et 4.053475 de longitude, soit environ 30 m après l'entrée de la propriété Godard.

Après discussion, le Conseil Municipal, donner son accord, à l'unanimité, pour la création du nouveau point.

**OBJET : Sécurité Routière – Aménagement chemin piéton entre le bourg et la Pazaude**

**DEL 44-2022**

La commission voirie/sécurité s'est rendue plusieurs fois sur les lieux et a décidé la création d'un cheminement piéton le long de la RD102 depuis le bourg (passage piéton vers maison Lyonnet) jusqu'à la Pazaude ( aire de pique-nique).

Il faut maintenant contacter les propriétaires riverains pour acheter une bande de terrain agricole d'environ 2 m de large côté nord de la RD102 pour pouvoir réaliser ce cheminement.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la création d'un cheminement piéton entre le bourg et la pazaude.
- donne l'autorisation au maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

<b>OBJET : QUESTIONS DIVERSES</b>
-----------------------------------

### **1. Déclarations d'intention d'aliéner**

La commune ne souhaite pas préempter sur les 3 dossiers présentés.

### **2. Sécurité routière dans les hameaux et quartiers**

Suite à diverses réunions de la commission voirie/sécurité routière concernant des voies communales d'intérêt communautaire, et suite à la réunion de validation avec LFA qui s'est tenue le 25 mai 2022, il a été décidé des aménagements suivants :

- **Lieu-dit Bussy**

Zone 30 dans tout le hameau de Bussy.

Aménagement du carrefour route de Bussy et chemin du Pic

- **Lieu-dit Rossigneux**

Aménagement carrefour route de Rossigneux/Chemin de la Croix

Zone 30 sur tout le long de la route de Rossigneux (où il y a des maisons).

- **Lotissement le Suchet**

Zone 30 du chemin du Suchet et chemin de la place

- **Chemin des Marcoux à l'intersection avec la rue du Gareton**

Stop sur la rue du Gareton

Miroir positionné en face du stop

### **3. Maison Charpenay**

Nous avons eu une réunion avec EPORA le 15 juin pour échanger sur le devenir de ce bien et le visiter.

Nous avons fait visiter ce bien le 17 juin à un potentiel commerçant qui est très intéressé. Il serait peut-être acquéreur du rez de chaussée.

A ce jour notre politique par rapport à ce bien est la suivante :

- Découpage de la maison principale en co-propriété avec un local commercial au rez-de-chaussée, un ou deux appartements au 1<sup>er</sup> étage, un appartement de 115 m2 avec combles aménageables au 2<sup>ème</sup> étage.
- Les dépendances à côté pourraient être gardées par la commune pour y réaliser un 2<sup>ème</sup> commerce et un appartement ou autre activité et aménager des places de stationnement.

Fin de séance à 23 h.

<b>N°délibération</b>	<b>Objet</b>
<b>39</b>	<i>Décision modificative N°1 sur budget commune</i>
<b>40</b>	<i>Renouvellement du contrat CDD DELORME Sarah</i>
<b>41</b>	<i>Renouvellement du contrat CDD SANCHEZ Annick</i>
<b>42</b>	<i>Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales</i>
<b>43</b>	<i>Prolongement secteur 50km/h sur RD102-1 à la Pazaude</i>
<b>44</b>	<i>Sécurité routière – Aménagement chemin piéton entre le bourg et La Pazaude</i>

BONCOMPAIN Georges		DEVIDAL Laure	<i>Absente</i>
PEYRARD Philippe		KERTZINGER Peggy	
FAYE Eric		BERTOLINI Caroline	
VERNET Monique		PERAT Jean-Claude	
BARRET Philippe		DEVIDAL Patrice	<i>Absent</i>
BUTIN Isabelle	<i>Absente</i>	PEYRARD Catherine	<i>Absente</i>
MORIN Roger	<i>Absent</i>		
CHASSAGNEUX Nicolas		Secrétaire de séance	

